



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:26-15024>

Département(s) de publication : **04**

Annonce n° **26-15024**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Mairie de Sisteron

Adresse : 4, place de la République, 04200 Sisteron

Coordonnées :

Téléphone : 0492610037

Courriel : commande-publique@sisteron.fr

Adresse internet : <http://www.sisteron.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.sisteron.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_152_1145158.html

Code NUTS : FRL01

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://sisteron.e-marchespublics.com/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma " Le Rex "

CPV - Objet principal : 92130000

Type de marché : Services

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 92130000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL01

Description des prestations : La Ville de Sisteron est propriétaire de l'espace cinématographique " Le Rex " depuis le 31 juillet 2024 et de son fonds de commerce depuis le 26 septembre 1990. Exploité dans le cadre d'une délégation de service public depuis 1990, le contrat de concession a été résilié aux torts exclusifs du délégataire par décision du 2 décembre 2025, avec effet immédiat. Soucieuse de préserver l'unique cinéma de la commune, composé de deux salles, la Ville entend en maintenir l'activité, le rénover et le moderniser à compter de janvier 2026. Elle réaffirme sa vocation de service public culturel, notamment en faveur des scolaires, des partenariats associatifs et de l'accès au cinéma pour tous. Le Conseil municipal a approuvé le principe du renouvellement de la concession par délibération du 18 décembre 2025, à l'issue d'une procédure conforme au Code de la commande publique.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Garanties professionnelles et financières du candidat

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Garanties professionnelles et financières du candidat

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Informations sur les concessions réservées :

Marché non réservé

Section 5 - Procédure

Renseignements d'ordre administratif

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 16/03/2026 à 12:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/02/2026